

AMBLANS-ET-VELOTTE

Intercommunalité

La coconstruction du contrat Pact 2 sur les rails

Dans le cadre du Programme d'actions concertées territoriales pour la période 2020-2025, le Département a fixé pour règle la construction du Pact 2 au sein des com'com via un travail de proximité et participatif basé sur des réunions de sous-secteurs géographiques. La première s'est tenue ce mercredi.

Associer les élus communaux, les conseillers départementaux et autres acteurs pour construire le contrat Pact (Programme d'Actions Concertées Territoriales) 2, dans une démarche participative locale et communautaire, telle est l'une des obligations définies par le Conseil Départemental de Haute-Saône lors de la présentation des objectifs et des enjeux de la 4^e génération de contrat en novembre dernier. Via des concertations organisées en sous-secteurs pour un diagnostic des points forts et points faibles du territoire. Pour le territoire luron la première réunion s'est déroulée à Amblans-et-Velotte ce mercredi. L'occasion pour Isabelle Arnould et Robert Morlot conseillers départementaux de présenter à deux voix, les grandes lignes de ce prochain contrat qui s'étalera sur la période 2020-2025. « La coconstruction du contrat commence aujourd'hui (Ndlr : mercredi) », martèle l'élue.

Et de rappeler que pour le précédent Pact, « sur notre territoire 100 % des opérations ont été engagées ». Mais aussi d'insister sur les onze priorités départementales afin que le territoire haut-saônois offre une couverture équilibrée en services publics et au public. « Parmi les priorités départementales de ce nouveau contrat, force est de constater que nous sommes déjà bien dotés d'équipements structurants. Ce qui seoit en matière de piscine, stade, boulodrome, maison de santé, terrain synthétique... ».

2 M€ pour le territoire luron

« Pour la communauté de communes du Pays de Lure, cette manne financière du Pact 2 représentera 2M€ pour les six années à venir ». Quelques pistes de travail sont déjà ébauchées entrant dans ce prochain contrat : extension de la restauration scolaire à Mofflans, création d'un périscolaire à Vy-ès-Lure. « On a commencé à travailler sur ces deux dossiers », explique Robert Morlot, président de la CCPL. « On en est au stade des diagnostics. Que pensez-vous qu'il nous manque », souffle M^{me} Arnould. « Une salle multi-activités en complément des pôles éducatifs », glisse Luc Ortéga (Magny-Vernois).

À l'issue de la présentation, Daniel Nourry (Magny-Vernois) se disait un peu partagé,



Première réunion de sous-secteur pour la construction du contrat Pact 2 pour lequel la CCPL peut espérer une manne financière de 2M€ pour le territoire pour réaliser des équipements structurants. Photo ER/Chantal LAVOINE

car « pour Pact 1 on ne peut que se féliciter des réalisations. Pact 2 est alléchant, mais on parle beaucoup loisirs et rien sur les énergies renouvelables ou l'environnement. Ça me dérange que l'on n'abonde pas ces sujets », regrette-t-il. Ajoutant que sur le fond « c'est la fin des communes ». Des propos à nuancer selon Eric Houlliez (Lure) : « Ces craintes d'être aspiré par les EPCL en matière de conseiller régional, je les

entends partout ». Et d'ajouter que « la ville de Lure s'inscrit pleinement dans les priorités départementales avec la création d'un 3^e gymnase, un pôle équestre à moderniser ou encore que Lure soit tête de pont pour une médiathèque communautaire sur notre territoire selon une forme à déterminer ». « 2M€ pour nos petites communes cela peut paraître énorme, mais à l'échelle communautaire c'est peu. Ces

investissements sont aussi pour nous indispensables, mais on peut être frustré parfois », renchérit Frédéric Debely (Amblans).

Un contrat Pact 2 que la CCPL souhaite contractualiser avant fin 2020, car il faut un certain laps de temps pour déterminer les priorités des chantiers à mener. « L'idée est d'avoir un bon contrat, réaliste qu'on est capable de faire ! ».

Ch.L.